

CORONAVIRUS : LE POINT SUR LA SITUATION À HERSTAL

Vu l'actualité importante sur le coronavirus, nous avons décidé de vous rappeler dans cette nouvelle édition du Herstal infos toutes les mesures prises par la Ville de Herstal pour limiter la propagation du virus et contrer la pandémie.

Vous trouverez les dispositions prises pour nos services mais aussi pour les commerces et évènements qui auraient dû avoir lieu sur le territoire de la commune.



Les services administratifs

Afin de lutter contre la propagation du Covid-19, nous recommandons de limiter au maximum vos venues à l'administration communale et les contacts avec nos agents.

Seules les procédures urgentes suivantes seront traitées chez nous jusqu'à nouvel ordre :

- cartes d'identité arrivant à échéance;
- passeports urgents en cas de départ imminent (apporter la preuve du voyage);
- déclarations de décès (entrepreneurs de pompes funèbres);
- sépultures (entrepreneurs de pompes funèbres);
- renouvellement de permis (pour les catégories professionnelles uniquement);
- déclarations d'arrivée et prolongations des cartes de séjour des étrangers (sur rendez-vous uniquement afin de réduire le nombre de personnes dans la salle d'attente : 04 256 80 80).

Les permanences du jeudi soir et du samedi matin sont par ailleurs supprimées.

Pour tout autre question, ne venez pas! Prenez rendez-vous via le courriel ville@herstal.be ou le 04 256 80 00.

Le CPAS

Le CPAS et l'ensemble de ses services restent ouverts et accessibles malgré la pandémie Covid-19.

Toutefois dans ce contexte particulier, l'objectif sanitaire nous oblige à limiter au maximum les rendez-vous et les consultations au sein de nos différents services.

Nous vous invitons à privilégier les contacts par mail, téléphone et courrier dans la mesure du possible.

L'ensemble de ces mesures provisoires et préventives s'appliquent dès maintenant et jusqu'au 3 avril inclus.

Celles-ci seront évaluées périodiquement et revues en fonction de l'évolution de la situation.

Nous vous invitons à prendre directement contact avec le service concerné soit :

- l'accueil de la Cellule de Réinsertion au 04 256 82 30 – 04 256 82 31;
- l'accueil du CPAS (siège central) 04 256 81 00 ou 04 256 81 01;
- l'accueil du Service de médiation de dettes : 04 256 81 15;
- l'accueil du Taxi social : 0473 59 17 40.

Les infrastructures communales

À la suite des décisions du Conseil National de Sécurité (CNS), les autorités communales ont pris la décision de fermer toute une série d'infrastructures communales à la population, et ce, jusqu'au 3 avril prochain :

- les infrastructures sportives (la piscine, la plaine et le hall de La Préalles et le hall Michel Daerden);
- le Centre culturel;
- l'Espace Marexhe;
- les bibliothèques communales;
- le Musée de la Ville;
- les Espaces publics numériques;
- l'Ecole de devoir Herstal-J;
- les cours d'alphabétisation ILI;
- toutes les Maisons intergénérationnelles.

Les écoles

Conformément à la décision du Conseil National de Sécurité, toutes les écoles herstaliennes sont fermées. Un service de garderie pour les écoles fondamentales communales de Herstal a cependant été

Vous avez des questions sur la maladie elle-même, ses symptômes, son mode de propagation?

Formez le numéro vert 0800 14 689 ou consultez www.info-coronavirus.be.

mis en place jusqu'au vendredi 3 avril 2020 de la manière suivante : les parents qui sont dans l'impossibilité de garder leurs enfants peuvent les conduire dans l'école qu'ils fréquentent habituellement. Les enfants sont pris en charge par les membres du personnel enseignant. En outre, la surveillance est également assurée de 7h à 18h.

Nous invitons donc les parents à évaluer leur situation avec responsabilité et civisme afin de se conformer au mieux aux mesures de gestion de la crise.

Les crèches, quant à elles, restent ouvertes aux enfants ne présentant pas de symptômes tels que rhume, toux et température de plus de 38°C.

Les commerces

Les marchés communaux sont annulés jusqu'à nouvel ordre.

Le gouvernement fédéral a aussi pris la décision de fermer toute une série de commerces et de maintenir ouverts d'autres, la semaine et/ou le week-end jusqu'au 3 avril compris.

Peuvent rester ouverts le weekend: les commerces qui vendent essentiellement des produits alimentaires (nourriture et boissons) y compris pour les animaux, les pharmacies et magasins de produits médicaux, les stations-service et magasins de nuit mais interdiction de manger sur place, les billetteries des sociétés de transports en commun, les logements (hôtels, gîtes internats, camping, centres de vacances B&B) sans accès au bar, restaurants et espaces récréatifs. Les établissements horeca, cuisine de restaurants, snack-bars, friteries uniquement pour les ventes à emporter ou livraison à domicile. Les coiffeurs, les instituts esthétiques, les centres de wellness peuvent rester ouverts en semaine, uniquement sur rendez-vous et en renforçant les mesures d'hygiène.

Doivent totalement fermer : les établissements culturels (musées, opéras, théâtres, salles de concerts, cinémas, offices de tourisme, expositions, les lieux de culte), les établissements festifs (discothèques, salles de fête), les établissements récréatifs (parcs animaliers, casinos, bureaux de jeux de hasard, maisons de jeunes), les établissements sportifs



(halls sportifs, piscines, salles de fitness), les cafés, bars, salles de restaurants...

Doivent fermer le weekend : librairies, drogueries, points d'enlèvement de la poste. Les magasins mixtes ne doivent laisser ouverts que leur département alimentation le week-end.

Les évènements

Tous les évènements de type récréatifs sont annulés ou reportés à une date ultérieure, en ce compris les évènements organisés par les entités de la Ville : le Grand nettoyage de printemps, la semaine du jeu vidéo, les stages de printemps, les évènements du Conseil communal des enfants et des jeunes, les élections des comités de participation, etc.